

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29424**

Intitulé

Coach professionnel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Variations international - Activision coaching Gérant

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le coaching professionnel permet au client de faire émerger des solutions ou des options de changement face à une ou des problématique(s) professionnelles. Le-la coach-e accompagne le client dans l'exploration et l'expérimentation de nouveaux comportements, de nouvelles pratiques, ou d'options applicables sur des situations concrètes. Le-la coach-e s'appuie sur le potentiel et les ressources du client. Il reste centré sur les demandes et les objectifs du client.

Les activités du-de la Coach-e Professionnel-le sont :

- Coaching interne
- Coaching individuel
- Coaching d'équipes
- Coaching d'organisations

Le-la coach-e accompagne un-e client-e, individu ou équipe, en installant un cadre déontologique et professionnel, propice à créer une relation de confiance qui favorise en toute sécurité pour le-a client-e la réflexion et la mise en action en lien avec des objectifs définis au préalable.

Compétences attestées :

- Etablissement des fondations et définition du cadre d'intervention du coaching : règles déontologiques énoncées et respectées, enjeux explorés et indicateurs de réussite établis, contrat de séance établi.
- Maîtrise du déroulement d'un processus de coaching individuel : cadre de la relation maîtrisé, accueil, posture de coach, présence, écoute, encouragement. Maîtrise de la conclusion de la mission, renforcement de la responsabilisation
- Maîtrise du déroulement d'un processus de coaching d'équipes : maîtrise des concepts de dynamique collective et de maturité d'équipe, utilisation d'une grille d'analyse de la dynamique collective et de construction de vision d'équipe, application des principes du coaching collectif.
- Maîtrise du déroulement d'une séance de coaching : contrat de séance établi, séance conduite en questionnant avec pertinence, utilisation d'une grille, facilitation d'options, d'actions et mise en œuvre. Maîtrise de la conclusion de la séance, renforcement de la responsabilisation.
- Facilitation de la réussite du-de la client-e : facilitation des prises de conscience, de l'émergence de pistes et de plans d'action, prise en compte du suivi des progrès, responsabilisation et renforcement de l'autonomie du-de la client-e.
- Activation d'un questionnement réflexif à propos de sa pratique et réflexion sur le métier de coach : analyse de la pratique avec recul et plan de progrès en adéquation, analyse des travaux réalisés et points de progrès analysés, mise en œuvre des points de progrès analysés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs d'activité nécessitant l'accompagnement de dirigeants, de managers ou de leurs collaborateurs, ou de toute personne dans un contexte professionnel, dans la réalisation de leurs objectifs individuels, d'équipe ou liés à l'évolution de leur organisation.

Le-a coach-e peut intervenir en tant que salarié-e ou qu'indépendant-e:

- Salarié-e d'un cabinet de coaching, d'accompagnement du changement ou de conseil en ressources humaines,
- Salarié-e d'une organisation en tant que coach interne, DRH-coach-e ou coach-e-accompagnateur du changement
- Coach-e Professionnel-le indépendant-e avec sa propre structure (auto-entrepreneur-se ou avec sa société).
coach-e-s, coach-e-s internes, responsables du pilotage du changement, drh-coach-e, manager-coach-e

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1502 : Développement des ressources humaines

M1503 : Management des ressources humaines

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1801 : Administration de systèmes d'information

Réglementation d'activités :

Le métier étant inscrit au RNCP, le-a Coach-e s'engage à respecter la déontologie de la profession, à être supervisé-e régulièrement et à continuer à se former tout au long de l'exercice de son activité professionnelle. Il est fortement recommandé au coach de se référer régulièrement aux règles édictées par les organismes professionnelles du métier (SF Coach, International Coach Federation, EMCC) et aux sites qui reprennent les chartes d'éthique (Coach-pro, Syntec coaching, Commission Européenne).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose des quatre blocs de compétences décrits ci-dessus.

La validation totale du titre s'obtient par formation professionnelle continue ou par VAE.

Dans le cas de la formation professionnelle continue :

La validation des quatre blocs de compétences se fera par le biais de :

- o Mise en situation professionnelle : séance de coaching observée devant un jury
- o Séances de coaching enregistrées avec auto-évaluation écrite et plan de progrès
- o Etudes de cas de coaching et de propositions d'intervention
- o Rédaction d'un mémoire démontrant un travail réflexif sur sa pratique
- o Compte rendu de travail en groupe de pairs
- o Rédaction d'un article de recherche personnelle en lien avec le métier de coach

En cas de validation partielle : le-a participant-e peut représenter la ou les épreuves à ses frais selon les modalités définies par la direction pédagogique. Le-a participant-e garde pendant une année le bénéfice des épreuves acquises préalablement.

Dans le cas de la VAE :

Sont concernés les coach-e-s professionnel-le-s pratiquant une activité de coach depuis au moins 1 an.

La procédure VAE se déroule en trois étapes :

Etape 1 : Constitution du dossier administratif (Livret 1)

Etape 2 : Validation de l'expérience (Livret d'Expérience – Livret 2)

Etape 3 : Mise en situation devant le Jury

En cas de validation partielle : le jury précise au-à-la- candidat-e les blocs validés qui restent acquis à vie conformément à l'article 78 de la Loi 2016-1088 du 8 août 2016 et donne des pistes de travail au-à la candidat-e à mettre en œuvre pour compléter la procédure de validation.

Voies de recours : en cas de désaccord avec la décision du jury, le-a candidat-e pourra adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à l'organisme dans un délai d'un mois suivant la notification de la décision

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29424 - Dérouler un processus de coaching individuel</p>	<p>Descriptif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-cr��er la relation avec le client o Construire un climat d'accueil et de respect o Etre pr��sent �� l'autre et �� la situation o Ecouter avec attention et bienveillance o Donner des retours (feedbacks) pertinents - Ma��triser le d��roulement du processus de coaching individuel o Etablir le contrat de s��ance et les indicateurs o Pratiquer l'��coute active et les silences o Utiliser �� bon escient au moins une grille d'intervention (SCORE, GROW, RPBDC, Zoning, Etc) o Questionner avec pertinence (questions ouvertes, ��vocatrices, ...) o Pratiquer une communication directe selon la situation - Faciliter l'apprentissage, la r��ussite et le changement o Faciliter les prises de conscience o Co-��laborer les options /les actions, o Planifier le suivi et ��tablir les indicateurs o Suivre les progr��s et responsabiliser o Utiliser �� bon escient au moins une des grilles reconnues en mati��re de changement (��tapes du deuil, changement niveau 1 et 2, cycle autonomie, r��sistances, ...) o Permettre l'autonomie et la capitalisation des apprentissages - Assurer la bonne fin du coaching o Co-��laborer le bilan des progr��s, apprentissages et prochaines ��tapes o Permettre l'autonomie et la capitalisation des apprentissages <p>Modalit��s d'��valuation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation professionnelle : s��ance de coaching observ��e devant un jury - S��ances de coaching enregistr��es avec auto-��valuation ��crite et plan de progr��s - Etudes de cas de coaching et de propositions d'intervention - R��daction d'un m��moire d��montrant un travail r��flexif sur sa pratique <p>Une attestation sera d��livr��e au candidat �� l'issue de la validation du bloc de comp��tence.</p>

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29424 - Dérouler un processus de coaching d'équipe

Descriptif

- Co-crée la relation avec le client
- o Construire un climat d'accueil et de respect
- o Etre présent à l'autre et à la situation
- o Ecouter avec attention et bienveillance
- o Donner des retours (feedbacks) pertinents
- Maîtriser le déroulement du processus de coaching
- o Etablir le contrat de séance et les indicateurs
- o Pratiquer l'écoute active et les silences
- o Utiliser à bon escient au moins une grille d'intervention (SCORE, GROW, RPBDC, Zoning, Etc)
- o Questionner avec pertinence (questions ouvertes, évocatrices, ...)
- o Pratiquer une communication directe selon la situation
- o Faciliter l'apprentissage, la réussite et le changement
- o Faciliter les prises de conscience
- o Co-élaborer les options /les actions,
- o Planifier le suivi et établir les indicateurs
- o Suivre les progrès et responsabiliser
- o Utiliser à bon escient au moins une des grilles reconnues en matière de changement (étapes du deuil, changement niveau 1 et 2, cycle autonomie, résistances, ...)
- o Permettre l'autonomie et la capitalisation des apprentissages
- Assurer la bonne fin du coaching
- o Co-élaborer le bilan des progrès, apprentissages et prochaines étapes
- o Permettre l'autonomie et la capitalisation des apprentissages
- Faciliter la dynamique collective et le changement au niveau d'un groupe
- o Utiliser au moins une grille de sociologie des organisations, de maturité et de dynamique des groupes
- o Appliquer au moins un des outils reconnus en matière de coaching collectif (visionning, alignement , ..)
- o Concevoir des dispositifs de coaching et/ou de team-building pour fédérer une/ des équipes autour de la vision, les valeurs communes et les priorités d'action

Modalités d'évaluation

- o Mise en situation professionnelle : séance de coaching observée devant un jury
 - o Séances de coaching enregistrées avec auto-évaluation écrite et plan de progrès
 - o Rédaction d'un mémoire démontrant un travail réflexif sur sa pratique
 - o Etude de cas de coaching d'équipe(s) et de propositions d'intervention auprès d'un collectif
 - o Compte-rendu de travail en groupe de pairs avec grilles sur maturité d'équipe et analyse outils de coaching d'équipe
- Une **attestation** sera délivrée au candidat à l'issue de la validation du bloc de compétence.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29424 - Établir les fondations et définir le cadre d'intervention du coaching</p>	<p>Descriptif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir les fondations et respecter les directives éthiques o Présenter la déontologie du coaching o Réagir aux situations problématiques o Appliquer les directives éthiques dans toutes les circonstances - Définir le cadre d'intervention du coaching en fonction du contexte et des besoins o Établir le contrat de coaching avec des critères de succès o Construire le dispositif d'intervention individuel ou collectif o Méta-communiquer et réguler sur le processus tout au long du coaching <p>Modalités d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation professionnelle : séance de coaching observée devant un jury - Séances de coaching enregistrées avec auto-évaluation écrite et plan de progrès - Etudes de cas de coaching et de propositions d'intervention - Rédaction d'un mémoire démontrant un travail réflexif sur sa pratique - Rédaction d'un article de recherche personnelle en lien avec le métier de coach <p>Une attestation sera délivrée au candidat à l'issue de la validation du bloc de compétence.</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29424 - Activer un questionnement réflexif à propos de sa pratique et mener une réflexion sur le métier de coach</p>	<p>Descriptif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activer un questionnement réflexif sur sa pratique et sur le métier de coach o Analyser sa pratique en utilisant les principes d'autoévaluation o Prendre en compte les feedback reçus pour progresser o Définir les actions de progrès à mener o Mener des recherches et réflexions sur le métier pour enrichir sa pratique (lectures, conférences, échanges avec des pairs). <p>Modalités d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrements de séances de coaching avec auto-évaluation écrite et plan de progrès - Compte rendu de travail en groupe de pairs - Rédaction d'un mémoire de fin d'étude personnel démontrant un travail réflexif sur sa pratique et sur les grilles d'intervention utilisées et leur efficacité - Rédaction d'un article de recherche personnelle en lien avec le métier de coach - Attestation (s) de supervision <p>Une attestation sera délivrée au candidat à l'issue de la validation du bloc de compétence.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X		Trois représentant-e-s internes de l'organisme de formation Deux représentant-e-s qualifié-e-s de la profession dont un-e représentant-e du collège employeur et un-e représentant-e du collège salarial
En contrat de professionnalisation	X		Trois représentant-e-s internes de l'organisme de formation Deux représentant-e-s qualifié-e-s de la profession dont un-e représentant-e du collège employeur et un-e représentant-e du collège salarial
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X		Trois représentant-e-s internes de l'organisme de formation Deux représentant-e-s qualifié-e-s de la profession dont un-e représentant-e du collège employeur et un-e représentant-e du collège salarial

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach professionnel" avec effet au 27 septembre 2013, jusqu'au 21 décembre 2020. Autorité responsable : Variations international.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

25 titulaires de la certification par an en moyenne

Autres sources d'information :

www.activision-coaching.com

contact@activision-coaching.com

Activision Coaching

Lieu(x) de certification :

Variations international - Activision coaching : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

Variations International - Activision coaching : 6 avenue Félix Faure 75015 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Variations International - Activision coaching : 6 avenue Félix Faure 75015 Paris

- Apogée Consulting : 12 rue du Coudoulet Zone d'Activité de la Laouve 83470 St Maximin la Sainte Baume

Historique de la certification :